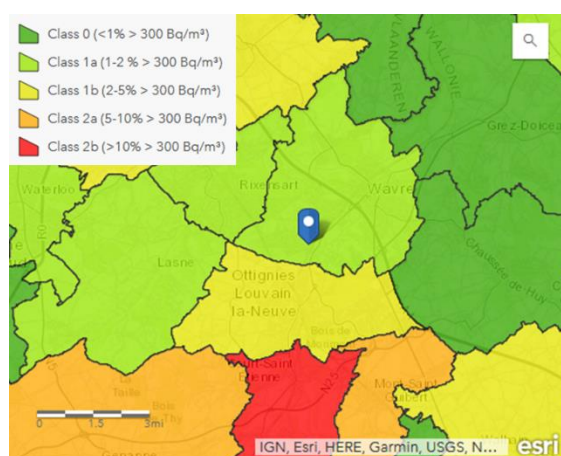


MESURES PRISES EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LE RADON

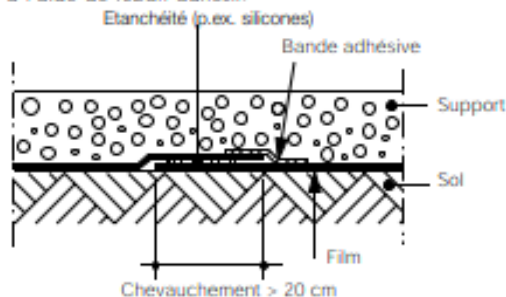
Selon la cartographie de taux moyen de radon par commune de l'Agence Fédérale de Contrôle Nucléaire, Wavre est reprise en classe 1a (voir ci-dessous), c'est-à-dire que 1 à 2 % des maisons se trouvent au-dessus du niveau de référence du 300Bq/m³. Le risque est donc faible.



Néanmoins, les mesures techniques actives et passives prévues pour prévenir ou minimiser les risques au regard des zones à risques définies par AFCN et en relation avec le plan d'action régionale en matière de lutte contre le radon sont les suivantes :

- Pour les nouvelles constructions construites sur sol : mise en œuvre d'une barrière étanche au niveau des dalles de sol, constituée d'une membrane polyéthylène de 0.3mm d'épaisseur. Les membranes seront correctement collées entre elles, afin d'assurer une étanchéité parfaite.

Fig. 76 Raccordement entre deux lés de membrane à l'aide de ruban adhésif.



- Mise en œuvre d'une ventilation double flux répondant à la norme NBN D50-001, dans les locaux qui le nécessitent. L'installation est réglée afin de tendre à augmenter la pression dans le bâtiment, limitant ainsi l'infiltration du radon.
- Le garage ne nécessite pas de mesure particulière étant donné la présence d'un vide technique (volume de rétention) sous la dalle.